

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis 2011-2016 / N° 53

Augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck Thentz
Joëlle Gentile (excusée le 4 février), rapporteur
Lucette Schmutz

MM. Olivier Barras
Olivier Paley (absent)
Bertrand Peter
Laurent Théodore, président

s'est penchée, en dates des 4 et 11 février sur le préavis 2011-2016 / N° 53 relatif à l'augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE.
Monsieur le Syndic, M. Jean-Noël Goël était présent à la séance du 4 février. Nous le remercions pour sa présentation et ses réponses.

Préambule

En 2009, lors de la mise en place de l'ASPAIRE, le plafond d'endettement avait été fixé sans étude approfondie sur les implications financières des nouvelles constructions scolaires. Afin de pouvoir emprunter suffisamment pour la construction des nouveaux bâtiments à réaliser, les délégués de l'ASPAIRE ont accepté, le 25 septembre dernier, à l'unanimité des délégués présents, une augmentation du plafond d'endettement de 300 %, soit à CHF 60'000'000.—.
Rappelons que la reprise du financement par l'ASPAIRE aura lieu entre janvier et juin 2015. Dans l'intervalle, c'est la Commune de Rolle qui finance, conformément aux décisions prises.

Conséquences pour les communes membres de l'ASPAIRE

Chaque Commune membre garantit sa part au plafond d'endettement de l'ASPAIRE par des cautions établies selon le principe de la solidarité et de la mutualisation des risques. Cette manière de procéder est recommandée par l'ASFiCo (Autorité de surveillance des finances communales). Au moment de rédiger le présent rapport, 8 Communes sur 12 ont déjà accepté ce principe.

Le montant que la Commune de Rolle octroiera à l'ASPAIRE sera de CHF 25'100'000.—, pour 5'847 habitants et au prorata du plafond d'endettement de l'ASPAIRE.

Etablissement de plafond de cautionnement pour Rolle

Le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements a été fixé à CHF 8'000'000.— au début de la législature (préavis 2011-2016 / N° 18 du 21.11.2011). Compte tenu du nouvel engagement pour l'ASPAIRE, qui vient s'ajouter à celui de la SCHR (Société Coopérative d'Habitation de Rolle), la Municipalité propose de porter le plafond de cautionnements à CHF 30'000'000.—. Ce montant correspond au maximum autorisé en fonction du plafond d'endettement de la Commune de Rolle, soit 50% de CHF 60'000'000.—.

Considérations de la Commission

Accord du Conseil d'Etat

En principe, une augmentation du plafond de cautionnement en cours de fait l'objet d'une ratification du Conseil d'Etat. Son aval préalable est un procédé plutôt rare et n'est pas une absolue nécessité.

Généralement, le Conseil d'Etat ratifie les plafonds présentés par les Communes après l'acceptation par les Conseils communaux. Le caractère intercommunal de cette augmentation nécessite l'aval de 12 Conseils. M. Fabrice Weber, directeur de l'ASFico (Autorité de surveillance des finances communales) prévoit de présenter au Conseil d'Etat les demandes de l'ensemble des Communes, après acceptation du relèvement du plafond de cautionnement par leurs Conseils.

Plafond d'endettement

Le fait d'augmenter le plafond de cautionnement évite à la Commune d'augmenter son propre plafond d'endettement. Cette augmentation du plafond d'endettement de l'ASPAIRE permet d'ailleurs de mutualiser les risques entre les communes concernées.

Dépôt du préavis

Certains membres de la CoFin regrettent que ce préavis n'ait pas été déposé au moment de voter le budget de fonctionnement de la Commune ou lors du dépôt du préavis pour le crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire du Martinet.

Souhait de la CoFin

Dans un but de transparence, il serait fort souhaitable que les membres de la Commission soient informés de la santé financière de la SCHR (Société Coopérative d'Habitation de Rolle) et de l'ASPAIRE.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à la majorité des membres présents et 1 abstention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011/2016 / N° 53 de la Municipalité du 6 janvier 2014,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accepte l'augmentation de son plafond de cautionnement à CHF 30'000'000.—.
2. Octroie un cautionnement de CHF 25'100'000.— à l'ASPAIRE (chiffre arrondi).

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 21 février 2014

Le Président



Laurent Théodore

Le Rapporteur



Joëlle Gentile